

RECOURS COLLECTIF PARTNERS REIT AVIS D'AUDIENCE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CET AVIS. IL POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS.

Le présent avis s'adresse à toutes les personnes et entités, où qu'elles résident, qui détenaient des parts de Partners Real Estate Investment Trust ("Partners REIT" ou "REIT") à la clôture du marché le 1er avril 2014, autre que les personnes exclues (« groupe » ou « membres du groupe »).

« Personnes exclues » désigne les défendeurs, et toutes les entités détenues ou contrôlées par les défendeurs, filiales, ou sociétés affiliées de Partners REIT et Holyrood Holdings Limited ("**Holyrood**") passées ou présentes, agents, directeurs, cadres supérieurs, partenaires, représentants légaux, héritiers, prédécesseurs, successeurs et ayants-droit des défendeurs et les membres de leur famille immédiates, passés ou présents.

OBJET DE CET AVIS

Le présent avis a pour but d'informer les membres du groupe de l'approbation du règlement du recours collectif intenté au nom des membres du groupe. L'avis fournit aux membres du groupe des informations sur la procédure à suivre afin d'obtenir une indemnisation à titre de règlement.

DATE LIMITE IMPORTANTE

Date limite de réclamations : 15 AVRIL 2019

(pour présenter une demande d'indemnisation)

Les formulaires de réclamation ne seront pas acceptés après la date limite de réclamation. Il est donc important d'agir au plus vite

LE RECOURS

Le 28 novembre 2014, le demandeur Daniel Locking (« **demandeur** ») a intenté le recours devant la Cour supérieure de Justice de l'Ontario (« **Cour** ») contre certains anciens administrateurs et partenaires de REIT ainsi que certaines parties tierces (« **défendeurs** »). Partners REIT n'est pas un défendeur dans le cadre du recours. Le 8 novembre

2016, la Cour a certifié le recours Locking v. McCowan et al. Numéro du greffe 14-517117-00CP (« **recours collectif** ») en tant qu'action collective.

Le recours collectif est relatif à la décision de Partner REIT, annoncée le 2 avril 2014, d'acquérir, (« **opération** »), trois propriétés en Ontario de Holyrood Holdings Limited. Il a été allégué que Holyrood présentait un lien de dépendance avec Partners REIT et son directeur général et que l'opération était contraire à la déclaration de fiducie de Partners REIT ainsi qu'aux règles applicables de la Bourse de Toronto qui exigent l'approbation des porteurs de parts.

LE RÈGLEMENT

Le 9 octobre 2018, les parties sont parvenues à un accord de règlement du recours collectif et ont dressé un procès-verbal d'accord (« **règlement** »). L'accord, qui est soumis à l'approbation de la Cour, prévoit le paiement de 4,950,000.00 \$ (« **fonds de règlement** ») en contrepartie du règlement complet et définitif des revendications des membres du groupe. Le fonds de règlement comprend tous les honoraires, débours, taxes et frais d'administration. En contrepartie du versement des fonds, les défendeurs recevront une quittance et les poursuites seront abandonnées. L'accord de règlement constitue un compromis destiné à mettre un terme à des réclamations contestées et ne constitue pas une admission de responsabilité, ou de faute de la part des défendeurs, qui nient les allégations formulées contre eux.

Le 14 décembre 2018, la Cour de l'Ontario a approuvé le règlement qu'elle a considéré juste, raisonnable et dans l'intérêt des membres du groupe. Une copie de l'accord est consultable à www.investigationcounsel.com ou en contactant le cabinet Investigation Counsel P.C. aux coordonnées ci-dessous.

La Cour a également accordé aux avocats du groupe la somme de 1,767,417.93 \$ afin de régler les honoraires, les frais juridiques et taxes applicables.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION ?

Trilogy Class Action Services est l'administrateur de ce règlement, chargé de superviser le processus de réclamation, gérer et distribuer le fonds de règlement.

Le fonds sera distribué aux membres du groupe après déduction de tous les honoraires d'avocats, débours, impôts applicables, frais d'administration, prélèvement de taxes et rétribution du demandeur (« **Fonds net de règlement** »).

Le montant du Fonds de règlement attribué à chaque membre du groupe sera calculé en fonction du : (i) nombre d'unités détenues par le membre du groupe à la clôture du marché le 1er avril 2014 et (ii) le nombre total et valeur globale des demandes d'indemnisation valides déposées par les membres du groupe auprès de l'administrateur. Il n'est donc pas possible de déterminer à l'avance le montant net de règlement qui sera attribué à chaque membre.

Les membres du groupe qui souhaitent recevoir une indemnité depuis le fonds net de règlement doivent faire parvenir un formulaire de réclamation dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'administrateur, au plus tard le 15 avril 2019, (« **Date limite de réclamation** ») à l'adresse suivante :

Trilogy Class Action Services
177 Queen Street,
P.O. Box 1000,
Niagara-on-the-Lake, Ontario
L0S 1J0

Numéro gratuit : 1-866-329-7153

Télécopieur : 416-342-1761

Courriel : inquiry@trilogyclassactions.ca

Le membre du groupe qui dépose une réclamation valide accompagnée des justificatifs nécessaires recevra une quote-part du montant net de règlement calculée en fonction du nombre d'unités de Partners REIT qu'il détenait à la clôture du marché le 1er avril 2014.

COMMENT OBTENIR UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION ?

Afin d'obtenir un formulaire de réclamation, plus de renseignements concernant le règlement ou pour savoir comment remplir le formulaire, veuillez consulter le site Web de l'administrateur à www.partnersreitsettlement.com ou contactez l'administrateur au 1-866-329-7153 ou à claims@trilogyclassactions.ca.

AVOCATS DU GROUPE :

Les cabinets d'avocats Investigation Counsel P.C et Paul Bates Barrister sont nommés par la Cour en tant qu'avocats du groupe et peuvent être contactés à :

Investigation Counsel P.C.
Re : Partners REIT Class Action
350 Bay Street, Suite 300
Toronto ON M5H 2S6
Courriel : partnersreitclassaction@investigationcounsel.com
Téléphone : 1-416-637-3150
Télécopieur : 416-637-3445

VEUILLEZ NE PAS CONTACTER LA COUR POUR DES QUESTIONS AU SUJET DU RECOURS COLLECTIF OU LE RÉGLEMENT. Toutes les demandes doivent être adressées à l'administrateur ou à Investigation Counsel P.C.

LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO A AUTORISÉ LA DISTRIBUTION DU PRÉSENT AVIS.

Please contact the Claims Administrator at claims@trilogyclassactions.ca for credentials to file on the portal